



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 décembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je voudrais, dans le cadre de l'heure de questions de la séance plénière du 6 décembre 2022, poser une question à Madame la Ministre de la Culture concernant la protection du patrimoine et plus précisément le classement éventuel de la « Buvette du Lac » à Weiswampach.

- Quels sont, d'après Madame la Ministre, des critères qui pourraient motiver la protection de la « Buvette du Lac » à Weiswampach ?
- Dans quelle mesure l'avis du conseil communal est considéré pour le classement d'un bâtiment ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Carlo Weber
Député